

REPUBLIQUE FRANCAISEDépartement
de la Haute-SavoieArrondissement de
Saint-Julien-en-Genevois**COMMUNE DE VÉTRAZ-MONTHOUX
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****N° 2023.017**Séance du **TREIZE FEVRIER DEUX MILLE VINGT-TROIS**

Date de la convocation : Mardi 7 février 2023

Président de séance : M. Patrick ANTOINE

Secrétaire de séance : Mme Anne-Lise VOUTAY-MERMET

Quorum : 15

16 présents :

MMES et MM. ANTOINE, FENEUL, BELMAS, COLLOT, VOUTAY MERMET, LAMBELET, FRIES CHATAGNAT, MOUCHET, BARBERIS, JOLIVET, GAUD-DAVIET, PICHAT, GUGLIOTTA, ROGUET, LEVET, PAILLASSON

10 pouvoirs :

Pascale PELLIER à Véronique FENEUL, Maurice BERTRAND à Anne-Lise VOUTAY MERMET, Patrick SILLARD à Michel COLLOT, Jean-Pierre JOURNE à Séverine FRIES CHATAGNAT, Martine PARRET à Jean-Pierre BELMAS, Olivier ALPSTEG à Guy LAMBELET, Laetitia REAL-LAFFRIQUE à Fabienne PICHAT, Stéphanie BREGEGERE à Christine MOUCHET, Yohann MARTINEZ à Patrick ANTOINE, Daniel RICHARD à Martine GAUD-DAVIET

2 absents :

Mmes et MM. MARAUD, et RIBOURDOUILLE

Objet : Modification du tableau des emplois

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

ARTICLE UNIQUE : VALIDE les modifications suivantes du tableau des emplois :

Suppression de poste (grade)	Création de poste (grade)	Date d'effet	Numéro de poste
2 postes d'adjoint d'animation à temps complet (suppression au 01/07/2023)	2 postes d'adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe à temps complet	01/03/2023	ANIM12 ANIM14
1 poste de rédacteur principal 1 ^{ère} classe à temps complet	1 poste d'attaché à temps complet	01/03/2023	ADMIN06
1 poste d'adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe à temps non-complet (17,5/35 ^{ème})	1 poste d'adjoint administratif à temps non-complet (28/35 ^{ème})	01/03/2023	ADMIN28b

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance
Anne-Lise VOUTAY-MERMET

pour copie conforme,

à Vétraz-Monthoux, le 20 février 2023

Le Maire
Patrick ANTOINEMonsieur le Maire certifie le caractère exécutoire
du présent acte transmis en Sous-Préfecture
de Saint-Julien-en-Genevois par voie dématérialisée, le

24/02/2023



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.